

Tourriers, le 13 janvier 2026

Le Président à

Sous-préfecture de Confolens  
Mme la Sous-Préfète  
1 Rue Babaud LACROZE

16 500 CONFOLENS

 **COPIE**

**Objet :**

Suppression des carrefours plans d'Aussac-Vadalle et de Maine-de-Boixe – RN 10

Madame la Sous-préfète,

Je tiens, au nom de l'ensemble des élus communautaires de la Communauté de communes Cœur de Charente, à vous remercier pour le soutien constant que vous nous apportez ainsi que pour la qualité des échanges que vous avez su organiser avec les services déconcentrés de l'État, notamment à l'occasion de la réunion du comité technique (COTECH) consacrée à la suppression des derniers carrefours plans au nord de la Charente, tenue le lundi 1er décembre 2025.

Lors de cette réunion, plusieurs variantes d'aménagement ont été présentées. Toutefois, la méthode d'analyse retenue m'a semblé incomplète, certains critères déterminants pour l'équilibre et la pertinence des projets n'ayant pas été pleinement pris en compte.

S'agissant tout d'abord de l'approche financière, il apparaît que les seuils d'analyse ont été appliqués de manière différenciée selon les territoires : le seuil dit « rouge » est fixé à 12 M€ pour Cœur de Charente, contre 16 M€ pour Val de Charente, et le passage du vert au jaune intervient à 6 M€ pour Cœur de Charente, contre 12 M€ pour Val de Charente. Une telle différence de traitement ne saurait être acceptable. Il ne s'agit nullement d'entrer dans une logique de concurrence entre territoires, mais bien d'avancer conjointement et équitablement pour améliorer la sécurité des usagers de la RN 10. À ce titre, il serait pertinent d'apprécier le critère financier à l'aune de l'ensemble des aménagements de même nature réalisés ces dernières années sur la RN 10, tant en Charente que dans les départements limitrophes.

Il ne peut être envisagé que le territoire de Cœur de Charente soit pénalisé, alors même que l'État a consenti, par le passé, des investissements conséquents pour des aménagements comparables sur cet axe structurant, et que nous abordons aujourd'hui la suppression des derniers carrefours plans.

Par ailleurs, un critère essentiel n'a pas été intégré à l'analyse : celui des fermetures temporaires de la RN 10. Les itinéraires de substitution et leurs impacts sur les territoires n'ont pas été pris en compte, ce qui pénalise fortement la solution pourtant validée en 2021 avec l'ensemble des acteurs locaux et la DREAL. Les événements récents – qu'ils soient climatiques, accidentels ou liés à des mouvements sociaux – ont pourtant démontré toute la pertinence de ce critère.



La solution que nous soutenons depuis de nombreuses années, et qui a été formellement approuvée par la Communauté de communes Cœur de Charente (délibération n° 20220127\_08 du 27 janvier 2022), a été présentée lors de la réunion du 1er décembre 2025 sous l'intitulé « Secteur Sud – sous-variant 4 ». Elle prévoit la réalisation d'un échangeur complet au droit de la Belle Cantinière, comprenant un ouvrage d'art franchissant la RN 10 et intégrant la déviation du bourg d'Aussac.

Cette solution fait l'objet d'un large consensus local. Elle est plébiscitée par les agriculteurs, les acteurs économiques du territoire, ainsi que par le restaurant de la Belle Cantinière, pour lequel ces travaux sont déterminants. Elle permet d'améliorer significativement la desserte de la zone économique locale, de faciliter les déplacements des exploitants agricoles et des entreprises, et de sécuriser et fluidifier les accès pour l'ensemble des usagers des communes concernées et des territoires environnants.

Elle contribue également à sécuriser l'accès aux villages de la commune d'Aussac-Vadalle, à maintenir et créer des emplois locaux, et à désenclaver un secteur rural et agricole, tout en garantissant la sécurité des flux lourds et agricoles. Enfin, elle permet de regrouper et de supprimer des accès non conformes, de simplifier les entrées pour les exploitations et entreprises locales, de limiter l'emprise foncière et de mettre en œuvre des mesures de compensation environnementale conformes aux exigences de Natura 2000 et à la séquence « Éviter – Réduire – Compenser ».

À ce jour, je n'ai pas encore été destinataire du compte rendu du COTECH du 1er décembre, ce qui ne me permet pas de formuler des observations précises sur ce document. Je ne manquerai pas de revenir vers vous le cas échéant afin de compléter les présentes remarques.

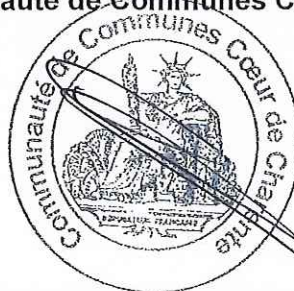
Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces éléments et du soutien que vous pourrez apporter à la solution défendue par notre territoire. Nous souhaitons simplement que Cœur de Charente ne soit pas le parent pauvre des aménagements de la RN 10, alors même qu'il s'agit de l'un des derniers secteurs à être traités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-préfète, l'expression de ma considération distinguée.

**Christian CROIZARD**

**Président**

**Communauté de Communes Cœur de Charente**



PS : copie

Mairie de Tourriers

Mairie de Villejoubert

Mairie d'Aussac-Vadalle

Mairie de Maine de Boixe